



Bulletin Officiel

N° 5481 Vendredi 10 Novembre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CME**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	2
FCP HELION SEPTIM	3

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

ATTIJARI LEASING 2017-1	4-8
-------------------------	-----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2	9-11
AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2	12-17

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT -	18-21
---	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE	22
----------------	----

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT	23-27
---------------------	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE SANIMED	28
-----------------	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGE -	29
SOTUMAG – AGE -	30
SOTUVER – AGE -	30

PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT – CREDIMMO 1	31
FCC BIAT – CREDIMMO 2	32

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM	33-34
----------------------------------	-------

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	35
FCP BIAT - CEA PNT TUNISAIR	36

CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DU FONDS, CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE, AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR, MODIFICATION DE LA VALEUR D'ORIGINE DE LA PART ET AUTRES MODIFICATIONS

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	37-39
---------------------------	-------

COURBE DES TAUX

40

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

41-42

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE REGIONALE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION - SORIMEX -

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AUX 30 SEPTEMBRE 2017

- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- SICAV BH OBLIGATAIRE

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

Adresse : Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agréer le fonds commun de placement «FCP CEA BANQUE DE TUNISIE », promu par la société de Bourse de Tunisie -SBT- Intermédiaire en bourse et la Banque de Tunisie ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 59-2017 du 06 novembre 2017
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: Société de Bourse de Tunisie -SBT-
Dépositaire	: Banque de Tunisie
Gestionnaire administratif et comptable	: Société de Bourse de Tunisie -SBT-
Distributeur	: Banque de Tunisie

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP HELION SEPTIM

Adresse : 17, rue du Libéria - 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agréer le fonds commun de placement «FCP HELION SEPTIM », promu par la société de gestion HELION CAPITAL et la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 58-2017 du 06 novembre 2017
Durée de vie	: 7 ans
Gestionnaire	: HELION CAPITAL
Dépositaire	: BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: HELION CAPITAL
Distributeur	: HELION CAPITAL

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«Attijari Leasing 2017-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTENATIONAL LEASE
Filiale BTK – Groupe BPCE
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B111820/1996

Emission d'un emprunt obligataire
« AIL 2017-2 »
DE 5 000 000 DE DINARS
Sans recours à l'appel public à l'épargne

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ^{ere} à la 5 ^{eme} année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

- verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 8% l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

- Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

- La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

- La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

- ✓ **Mode de placement :**

- Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

- Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

- Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

- Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

- L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

- L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

- Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

- Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

- Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

AMEN BANK

Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{ère} trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

2. Renseignements relatifs à l'émission :**2-1 Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Jouissance :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement :

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

Paiement :

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

Durée de vie moyenne :

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Teboulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/11/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société SANIMED

Siège social : Route de Gremda km 10.5/B.P 68 Markez Sahnoun

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SANIMED a décidé, lors de sa réunion du 18 Mai 2017, d'augmenter le capital social et de le porter de **12 400 000 dinars à 13 751 600 dinars** et ce, par **l'augmentation de la valeur nominale qui passera de 1 dinar à 1,109 dinar.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital et constater la réalisation de l'opération.

Usant des pouvoirs qui lui ont été délégués, le Conseil d'administration de la société réuni le 19 septembre 2017, a décidé de procéder à la réalisation de l'opération par l'augmentation de la valeur nominale **et ce, à partir du 10/11/2017.**

En conséquence, le capital social de la société SANIMED est fixé à **13 751 600 dinars** réparti en **12 400 000 actions** de **1,109 dinar** de valeur nominale chacune et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALEE EXTRAORDINAIRE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 26 octobre 2017, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017, à 9h 30, au siège social de la Société sis au : N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1 Tunis 2035, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du changement de la date d'attribution des actions gratuites (AGE du 25/05/2017),
- 2) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 3) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une (01) action gratuite contre Quatorze (14) actions anciennes,
- 4) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 5) Modification corrélative des statuts,
- 6) Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société Tunisienne des Marchés de Gros
« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **Jeudi 16 Novembre 2017 à 11h00 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Augmentation du capital social de la « SOTUMAG » de 12.000.000 dinars à 13.200.000 dinars par incorporation des réserves extraordinaires.
2. Actualisation de l'article 6 des statuts de la « SOTUMAG »
3. Pouvoirs donnés au Président Directeur Général pour effectuer toute formalité légale.

2017 - AS - 5378

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghuan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 14 novembre 2017 à 10 h00, au siège de la société à Jbel Oust, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 du statut
3. Modification des articles 19 et 46 du statut
4. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

2017 - AS - 5366

AVIS DE SOCIETES**PAIEMENT D'ANNUITES****FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des intérêts **pour P2 et S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 novembre 2017**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire : 34,774 DT par part P2
Intérêt Unitaire brut : 0,605 DT par part P2

Total brut : 35,379 DT par part P2

Part S :

Intérêt Unitaire brut : 2,007 DT par part S

Total brut : 2,007 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5,21%.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P3** et le règlement des intérêts **pour P3 et S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 novembre 2017**, seront effectués comme suit :

Part P3 :

Principal Unitaire :	101,510 DT	par part P3
Intérêt Unitaire brut :	4,844 DT	par part P3
	<hr/>	

Total brut : 106,354 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut	9,134 DT	par part S
	<hr/>	

Total brut : 9,134 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5,21%.

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agrèer les fonds suivants :

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Siège Social : Résidence LAKEO, 2^{ème} étage, Rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053 – Tunis.

La société CDC Gestion et la Banque Nationale Agricole ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 06 novembre 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée dénommé « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II », d'un montant de 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune.

GABES SOUTH FUND

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa et l'ARAB TUNISIAN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 06 novembre 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée dénommé « GABES SOUTH FUND », d'un montant de 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune.

AGRÉMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agrèer la nomination de M^f Lebid ZAAFRANE en tant que Directeur Général de la société STB SICAR.

AGRÉMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agrèer la nomination de M^f Samir SAIED, Président du Conseil d'Administration, en tant que deuxième personne déterminant l'orientation de l'activité de la société STB SICAR.

- Suite -

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agréer l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de la société STB SICAR au profit de M^f Rachid NACHI.

RETRAIT D'AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, de retirer l'agrément de création de la société de gestion « AFRICA PIONEER PARTNERS ».

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°18-2017 du 16 février 2017

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION** aura lieu le **15 novembre 2017**.

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Montant initial	: 300.000 dinars divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n°18 -2017 du 16 février 2017
Date de constitution	: 23 octobre 2017
Durée de vie	: 25 ans
Promoteurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation et Tunisian Saudi Bank
Gestionnaire	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Dépositaire	: Tunisian Saudi Bank -TSB - 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène
Distributeurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène Tunisian Saudi Bank - TSB- 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0982 en date du 30 octobre 2017 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise à la Résidence Inès -Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès du réseau d'agences de Tunisian Saudi Bank.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017

Il est porté à la connaissance du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de **FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR** aura lieu **le 6 novembre 2017**.

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte, dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaire de Comptes Epargne en Actions (CEA)
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017
Date de constitution	: 17 octobre 2017
Durée de vie	: 6 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et BIAT ASSET MANAGEMENT
Gestionnaire	: BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Dépositaire	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 – 1080 Tunis Cedex
Distributeur	: BIATCAPITAL - intermédiaire en bourse Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0984 du 2 novembre 2017 sera mis, incessamment, à la disposition du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR auprès de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL- Intermédiaire en bourse sises à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A-rue du Dinar- les jardins du lac II-1053 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Changement de la dénomination du fonds, changement du dépositaire, ajout d'un nouveau distributeur, modification de la valeur d'origine de la part et autres modifications

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°15-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II-1053 Tunis

Changement de la dénomination du fonds

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°66-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « **CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP** ».

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Changement du dépositaire

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire du fonds et la désignation de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau dépositaire en remplacement de la **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Ajout d'un nouveau distributeur

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 pour l'ajout de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution des parts du FCP sera assurée, à partir du **13 novembre 2017** par la Compagnie Gestion et Finance et **l'ARAB TUNISIAN BANK**.

La rémunération du nouveau distributeur est à la charge du gestionnaire, la Compagnie Gestion et Finance, et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

Modification de la valeur d'origine de la part

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 1 dinar.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017. En conséquence, la valeur liquidative de la part sera divisée par cent à partir de cette date.

- Suite -

Modification de la périodicité de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la périodicité de calcul de la valeur liquidative de hebdomadaire à quotidienne.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues, du lundi au vendredi, comme suit :

▸ Pour la CGF

-de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 8 heures à 11 heures 30 en périodes de séance unique et de Ramadan

Pour l'ATB

- de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 7 heures à 11 heures 30 en période de séance unique

-de 8 heures à 11 heures 30 en période de Ramadan

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de l'horaire de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier l'horaire de calcul de la valeur liquidative du fonds. Ainsi, la valeur liquidative sera établie tous les jours de bourse à 17 heures en période de double séance et à 15 heures en périodes de séance unique et de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des modalités de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

- Suite -

Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion en la portant de 0,5 % HT de l'actif net par an à 1 % HT de l'actif net par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier à la hausse les frais de dépositaire. L'ARAB TUNISIAN BANK percevra une commission annuelle de 0,15 % HT de l'actif net avec un minimum de 5000 dinars HT par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la périodicité de règlement des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier la périodicité de règlement des frais de dépositaire de trimestrielle à annuelle.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la composition du comité de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 4 septembre 2017, a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

- M. Khaled ZRIBI : Directeur Général de la CGF
- Mlle Ons BOUALI : Responsable du Département Développement à la CGF
- M. M'hamed DEBBABI : Gestionnaire du fonds à la CGF
- M. Kais KRIAA : Président du directoire de ALPHAMENA
- M. Riadh ABID : Responsable du Département Corporate à la CGF

Le prospectus de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » mis à jour sous le numéro 08-588/A002 en date du 31 octobre 2017 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la Compagnie Gestion et Finance -CGF -, Intermédiaire en bourse (siège social et agences) et du réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,406%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,527%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,583%	999,291
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,617%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,623%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,649%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,750%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018		5,838%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,854%	996,803
TN0008003527	BTC 52 semaines 20/11/2018	5,889%		
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,904%	939,807
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,973%	993,753
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,230%	984,732
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,416%	976,099
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,486%	979,203
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,843
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,704%	974,262
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,742%	1 005,408
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,782%	952,965
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,886%	960,482
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,913%	958,279
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,964%	954,323
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,003%	950,756
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,041%	947,156
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,340%	936,283
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,433%	927,749
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,504%		940,039
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,585%	937,169
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,913%		964,222

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,976	169,995		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	115,078	115,091		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,435	98,446		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,580	100,593		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,159	15,161		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,816	110,829		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
7 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,558	1,559		
8 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	109,033	109,128		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
9 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,363	41,367		
10 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,941	55,947		
11 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,450	118,661		
12 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,595	114,034		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
13 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,630	139,693		
14 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	518,896	519,024		
15 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,010	119,207		
16 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,875	128,055		
17 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,933	137,755		
18 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,826	119,784		
19 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,410	107,778		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	158,206	158,112		
21 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,185	93,527		
22 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,159	99,224		
23 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	149,803	150,537		
24 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,795	133,240		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	103,489	103,902		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,728	103,987		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,237	21,273		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2197,158	2297,312	2301,509		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	118,641	119,111		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,248	152,510		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,645	161,826		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,617	16,658		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5233,920	5250,238		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,602	2,633		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,271	2,292		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,195	1,214		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,104	1,106		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,112	1,114		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,108	1,111		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,392	116,474		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,734	119,705		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	1002,637	1005,769		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,377	10,368		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	-	-	10,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,589	107,601
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,615	102,624
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,701	104,712
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,922	101,934
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,693	103,706
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,676	106,688
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,173	104,186
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,343	101,353
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,182	103,189
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,775	101,786
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,710	103,721
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	102,967	102,977
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,356	106,369
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,539	104,549
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,488	103,498
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,206	102,217
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,757	103,766
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,271	102,283
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,436	103,447
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,825	104,835
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,391	102,403
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,468	102,479
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,834	104,843
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,967	101,976

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,568	10,569
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,208	103,218
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,622	103,634
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,460	104,469
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,383	10,384
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,497	56,600
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,495	100,675
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,519	17,533
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,732	293,167
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,972	30,022
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2320,202	2334,468
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,590	71,571
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,851	54,826
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,939	105,080
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,647	91,770
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,725	10,744
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,338	11,352
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,030	14,075
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,403	12,438
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,739	13,773
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,161	12,173
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	148,631	148,720
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,280	141,375
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,994	8,993
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,763	102,632
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	86,344	86,238
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,182	88,032
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,147	96,199
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,116	98,432
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	95,651	95,411
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,168	10,148
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,812	103,803
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,167	148,894
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,773	107,400
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,893	104,391
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,706	204,666
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,645	184,649
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,368	157,469
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,947	21,929
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	135,904	134,724
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	118,157	117,101
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8854,112	8892,489
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	78,761	78,537
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	975,538	977,808
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5536,237	5551,445
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4936,352	4935,919
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,089	101,145
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,054	112,920
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10714,596	10776,481

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « SOCIETE PLASTICUM TUNISIE» et de la Société « SAFETY DISTRIBUTION SA», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
42. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX

Siège social : Avenue des Martyrs – SFAX

La Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Raouf GHORBEL.

Bilan Consolidé Au 31 Décembre 2016

(exprimé en dinars tunisien)

ACTIFS	Note	2016	2015
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	1	79 433,947	76 166,231
Moins : amortissements		-72 088,591	-59 853,877
V. C. N.		7 345,356	16 312,354
Immobilisations Corporelles	2	15 906 045,108	15 369 663,328
Moins : amortissements		-7 246 387,530	-6 351 197,984
V. C. N.		8 659 657,578	9 018 465,344
Immobilisations Financières	3	89 649,941	89 546,000
Moins : provisions		-71 776,000	-71 776,000
V.C.N		17 873,941	17 770,000
Total des actifs immobilisés		8 684 876,875	9 052 547,698
Autres actifs non courants	4	0,000	0,000
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		8 684 876,875	9 052 547,698
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	6 847 214,974	7 015 751,272
Moins : provisions		-85 510,208	-85 510,208
		6 761 704,766	6 930 241,064
Clients et comptes rattachés	6	5 033 076,910	4 507 433,025
Moins : provisions		-1 078 610,569	-1 078 610,569
		3 954 466,341	3 428 822,456
Autres actifs courants	7	861 934,957	906 264,876
Moins : provisions		-25 735,226	-25 735,226
		836 199,731	880 529,650
Placements et autres actifs financiers		1 000 000,000	1 000 000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	8	2 759 565,789	2 154 662,744
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		15 311 936,627	14 394 255,914
TOTAL DES ACTIFS		23 996 813,502	23 446 803,612

Bilan Consolidé Au 31 Décembre 2016

(exprimé en dinars tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2016	2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		1 255 725,000	1 255 725,000
Réserves		0,000	0,000
Réserves spéciales de réévaluation		0,000	0,000
Autres capitaux propres		0,000	0,000
Résultats reportés		0,000	0,000
Réserves consolidées	10	5 681 108,080	4 669 669,697
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	9	6 936 833,080	5 925 394,697
Résultat consolidé	11	1 081 331,608	1 130 807,531
Résultat de l'exercice		0,000	0,000
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		8 018 164,689	7 056 202,228
Réserves hors groupe	10	291 061,146	263 309,079
Résultats hors groupe	11	56 872,738	40 858,628
Intérêts des minoritaires		347 933,883	304 167,707
PASSIFS			
Passifs non Courants			
Emprunts		16 097,038	157 590,735
Autres Passifs financiers		0,000	0,000
Provisions		2 429,000	2 429,000
Total des Passifs non Courants	12	18 526,038	160 019,735
Passifs Courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	10 742 304,249	10 359 047,595
Autres passifs Courants	14	1 436 132,207	1 201 005,846
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	3 433 752,436	4 366 360,501
Total des Passifs Courants		15 612 188,892	15 926 413,942
TOTAL DES PASSIFS		15 630 714,930	16 086 433,677
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		23 996 813,502	23 446 803,612

Etat de résultat Consolidé Au 31 Décembre 2016

(exprimé en dinars tunisien)

LIBELLE	2016	2015
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Revenus	57 702 158,346	55 943 054,813
Autres Produits d'Exploitation	50 000,000	1 494,000
Production immobilisée	0,000	0,000
<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>57 752 158,346</u>	<u>55 944 548,813</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Variation de Stock des PF et des Encours	0,000	0,000
Achat d'approvisionnements	-51 543 041,974	-50 170 872,438
Charges de personnel	-2 331 587,293	-2 177 967,128
Dotations aux amortissements et aux provisions	-907 269,459	-976 291,529
Autres charges d'exploitation	-1 116 982,683	-983 134,682
<u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>	<u>-55 898 881,409</u>	<u>-54 308 265,777</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	<u>1 853 276,937</u>	<u>1 636 283,036</u>
Charges financières nettes	-351 787,707	-401 702,935
Produits financiers	207 465,975	294 585,096
Autres gains ordinaires	150 280,688	154 538,182
Autres pertes ordinaires	-151 574,309	-95 151,010
Résultat des activités ordinaires avant impôt	<u>1 707 661,584</u>	<u>1 588 552,369</u>
Impôt sur les bénéfices	-438 043,960	-416 886,210
Résultat des activités ordinaires après impôt	<u>1 269 617,624</u>	<u>1 171 666,159</u>
Effet liés à des modifications comptables	0,000	0,000
Elements Extraordinaires	-131 413,278	0,000
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	<u>1 138 204,346</u>	<u>1 171 666,159</u>
PART REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES	56 872,738	40 858,628
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE	1 081 331,608	1 130 807,531

Etat de Flux de Trésorerie Au 31 Décembre 2016

LIBELLE	2016	2015
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Résultat Net	1 138 204,346	1 171 666,159
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	857 424,260	924 797,529
* Variation des :		
- stocks	168 536,298	315 420,206
- Créances	-525 643,885	151 405,904
- Autres actifs	-9 327,348	-271 570,749
- Fournisseurs et autres dettes	648 494,726	557 198,079
- Actifs financiers	0,000	0,000
- Autres passifs courants	-56 635,018	57 838,944
Effet des modifications comptables	0,000	0,000
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</u>	<u>2 221 053,379</u>	<u>2 906 756,072</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-539 702,280	-809 230,958
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	0,000	0,000
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	-103,941	0,000
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières	0,000	0,000
Encaissement Dividende	0,000	0,000
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>-539 806,221</u>	<u>-809 230,958</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Encaissement suite à l'émission d'action	0,000	0,000
Encaissements provenant des bons et des emprunts	0,000	0,000
Dividendes et autres distributions	-100 033,300	-81 886,800
Encaissement d'emprunts	33 492,025	0,000
Remboursement d'emprunts	-1 280,638	0,000
Encaissements provenant des placements courants	1 000 000,000	1 000 000,000
Décassements provenant des placements courants	-1 000 000,000	-1 000 000,000
Produits des placements	61 869,949	66 156,095
Païement crédit mobilisé	-540 785,727	-549 290,266
Produits des immobilisations financières	0,000	0,000
Dividendes reçus	12 117,500	0,000
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>	<u>-534 620,191</u>	<u>-565 020,971</u>
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE</u>	<u>1 146 626,967</u>	<u>1 532 504,143</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	-1 383 116,157	-2 915 620,300
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	-236 489,190	-1 383 116,157

Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés de l'Exercice clôturé au 31 décembre 2016

I- Présentation du Groupe :

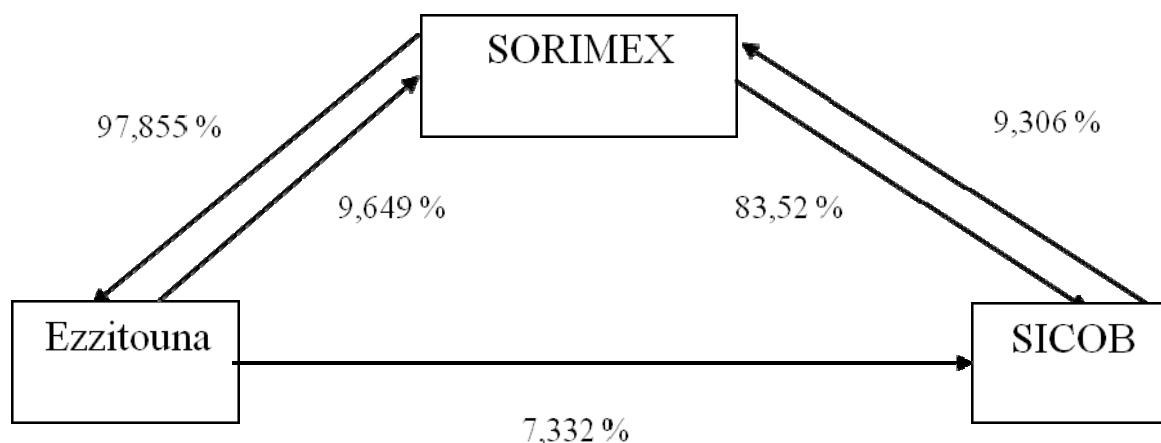
Le Groupe SORIMEX "Société Régionale d'Importation et d'Exploitation" au Capital social de 1 255 725,000 dinars, est composé par la Société Mère "Société Régionale d'Importation et d'Exploitation SORIMEX" et les deux filiales suivantes:

- * Ezzitouna super marché
- * Société Industrielle et Commerciale du Bois "SICOB"

II- Activité principale de la Société Mère:

La société "Société Régionale d'Importation et d'Exploitation" SORIMEX a pour activité l'importation, la commercialisation en gros et la distribution des produits alimentaires, de construction et d'hygiène Tunisiens et étrangers.

III- Détermination du Périmètre de consolidation du Groupe SORIMEX:



IV- Calcul des pourcentages de contrôle et des pourcentages d'intérêts:

Sociétés	Pourcentage de Contrôle	Méthode de Consolidation	Pourcentage d'intérêts
SORIMEX	100,000%	Intégration globale	98,693%
Ezzitouna	97,855%		96,576%
SICOB	90,852%		89,510%

V- Les faits marquants de l'exercice:

Le groupe SORIMEX a réalisé un résultat consolidé bénéficiaire en 2016 de 1 081 331,608 Dinars contre un résultat bénéficiaire de 1 130 807,531 dinars en 2015.

Le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2016 fait ressortir un résultat bénéficiaire hors groupe de 56 872,738 dinars contre un résultat bénéficiaire de 40 858,628 dinars au 31 décembre 2015.

Le chiffre d'affaires du groupe SORIMEX est passé de 55 943 055 dinars en 2015 à 57 702 158 dinars en 2016 soit une variation positive de 1 759 103 dinars.

VI- Les principes comptables appliqués:

Le Groupe SORIMEX tient sa comptabilité conformément à la législation comptable en vigueur.

L'élaboration des Etats Financiers Consolidés du Groupe "SORIMEX" a été faite en se référant aux principes comptables généralement admis, à la norme comptable relative aux états financiers consolidés (NC35) et à la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NC 38).

VII- Les notes du bilan consolidé:

Notes (1) - Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Elles totalisent au 31 décembre 2016 une valeur brute de 79 433,947 dinars.

La valeur des amortissements des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2016 à 72 088,591 dinars.

Notes (2) - Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles sont ventilées comme suit:

DESIGNATIONS	2016	2015
Terrains	2 312 320,242	2 312 320,242
Constructions	8 671 124,915	8 551 813,197
AAI	359 201,649	359 201,649
Matériels & outillages	672 911,670	672 911,670
MMB	829 820,895	786 310,858
Matériel de transport	2 701 477,783	2 678 022,887
Immobilisations en cours	316 613,104	0,000
Installation technique	9 082,825	9 082,825
Immobilisations à S J P	33 492,025	0,000
Total	15 906 045,108	15 369 663,328

Notes (3) - Immobilisations Financières

Les immobilisations financières se détaillent ainsi:

DESIGNATIONS	2016	2015
Dépôts et cautionnements	978,941	875,000
Titres de participation non consolidés	86 826,000	86 826,000
Autres immobilisations financières	1 845,000	1 845,000
Total	89 649,941	89 546,000

Notes (4) - Autres actifs non courants

La valeur des autres actifs non courants est nulle au 31 décembre 2016 ainsi qu'au 31 décembre 2015.

Notes (5) - Stocks

Le groupe "SORIMEX" a choisi la méthode d'inventaire intermittent comme méthode de comptabilisation de ses stocks.

La valeur des stocks du groupe "SORIMEX" s'élève au 31 décembre 2016 à 6 847 214,974 dinars contre 7 015 751,272 dinars au 31 décembre 2015.

Les provisions pour dépréciation des stocks totalisent au 31 décembre 2016 un montant de 85 510,208 dinars.

Notes (6) - Clients et comptes rattachés

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2016 à 5 033 076,910 dinars contre 4 507 433,025 dinars au 31 décembre 2015.

DESIGNATIONS	2016	2015
Clients ordinaires	3 556 452,348	3 232 669,711
Clients effets à recevoir	235 820,801	89 001,739
Clients chèques impayés	88 616,292	67 509,292
Clients effets impayés	101 943,430	57 838,000
Clients douteux	1 050 244,039	1 060 414,283
Total	5 033 076,910	4 507 433,025
Provision / Clients douteux	-1 078 610,569	-1 078 610,569
Total	3 954 466,341	3 428 822,456

Notes (7) - Autres actifs courants:

Les autres actifs courants totalisent au 31 décembre 2016 un montant de 861 934,957 dinars et se détaillent ainsi:

	2016	2015
Prêt et avance au personnel	1 335,226	1 335,226
Etat impôt et taxes	254 521,317	246 970,529
Produits à recevoir	152 822,172	196 192,662
Charges constatées d'avance	339 911,680	345 584,792
Débiteurs créditeurs divers	1 421,130	1 375,558
Sociétés de groupe et associés	30,000	30,000
Crédit de IS	28 339,576	0,000
TVA à régulariser	288,855	0,000
Fournisseurs / Avances	83 265,001	114 776,109
Total	861 934,957	906 264,876

Les provisions pour dépréciation des autres actifs courants totalisent au 31 décembre 2016 un montant de 25 735,226 dinars.

Notes (8) - Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 31 décembre 2016 un montant de 2 759 565,789 dinars et se détaillent ainsi :

	2016	2015
Banques	186 706,230	141 828,620
Chèques à encaisser	1 036 550,683	1 013 735,504
Caisse	1 536 308,876	999 098,620
Total	2 759 565,789	2 154 662,744

Notes (9) - Capitaux propres avant résultat de l'exercice:

	2016	2015
Capital social	1 255 725,000	1 255 725,000
Réserves consolidées	5 681 108,080	4 669 669,697
Total	6 936 833,080	5 925 394,697

Notes (10) - Réserves

Les réserves du groupe "SORIMEX" s'élèvent au 31 décembre 2016 à un montant de 5 972 169,226 dinars et se détaillent ainsi :

	2016	2015
Réserves consolidées	5 681 108,080	4 669 669,697
Réserves hors groupe	291 061,146	263 309,079
Total	5 972 169,226	4 932 978,776

a) Réserves consolidées

	2016	2015
Réserves groupe SORIMEX	3 363 106,252	2 528 880,678
Réserves groupe Ezzitouna	746 199,858	696 482,694
Réserves groupe SICOB	1 571 801,970	1 444 306,324
TOTAL	5 681 108,080	4 669 669,697

b) Réserves hors groupe (Minoritaires)

	2016	2015
Réserves hors groupe SORIMEX	29 431,231	18 383,509
Réserves hors groupe Ezzitouna	31 076,802	29 314,133
Réserves hors groupe SICOB	230 553,113	215 611,438
TOTAL	291 061,146	263 309,079

Notes (11) - Résultats

Le résultat de l'exercice 2016 est bénéficiaire et s'élève à 1 138 204,346 dinars.
il se détaille comme suit :

	2016	2015
Résultat consolidé	1 081 331,608	1 130 807,531
Résultat hors groupe	56 872,738	40 858,628
TOTAL	1 138 204,346	1 171 666,159

a) Résultat consolidé

	2016	2015
Résultats groupe SORIMEX	331 956,393	401 008,050
Résultats groupe Ezzitouna	432 414,002	611 450,898
Résultats groupe SICOB	316 961,213	118 348,583
TOTAL	1 081 331,608	1 130 807,531

b) Résultats hors groupe (Minoritaires)

	2016	2015
Résultat hors groupe SORIMEX	4 396,127	5 310,585
Résultat hors groupe Ezzitouna	15 330,781	21 678,345
Résultat hors groupe SICOB	37 145,829	13 869,698
TOTAL	56 872,738	40 858,628

Notes (12) - Passifs non courants

Les passifs non courants du groupe "SORIMEX" s'élèvent au 31 décembre 2016 à un montant de 18 526,038 dinars et se détaillent ainsi :

	2016	2015
Emprunts bancaire	16 097,038	157 590,735
Provision pour risques et charges	2 429,000	2 429,000
Total	18 526,038	160 019,735

Notes (13) - Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2016 à 10 742 304,249 dinars contre 10 359 047,595 dinars au 31 décembre 2015.

	2016	2015
Fournisseurs d'exploitation	2 203 630,236	2 584 222,085
Fournisseurs d'immobilisation	148 254,020	291 163,895
Fournisseurs Effets à Payer	8 390 419,993	7 483 661,615
Total	10 742 304,249	10 359 047,595

Notes (14) - Autres Passifs Courants

Les autres passifs courants totalisent au 31 décembre 2016 un montant de 1 436 132,207 dinars et se détaillent ainsi:

	2016	2015
Retenue à la source	83 755,201	54 575,005
Clients avances et acomptes	38 184,239	26 057,633
Rémunérations dues aux Personnel	229 421,094	194 560,837
Etat Impôts et taxes à payer	241 019,079	148 744,346
Assurance groupe	1 289,051	1 289,051
CNSS	221 344,299	103 935,877
Charges à payer	201 698,665	207 306,805
Créditeurs Divers	343 798,707	367 706,542
Produits constatés d'avance	24 713,293	11 654,328
Etat TVA à payer	20 334,920	30 095,468
Sociétés de groupe et associés	2 305,283	4 292,729
Dividendes à payer	546,000	546,000
Provision	0,000	50 000,000
Compte courant des associés	1 956,246	241,225
Redressement CNSS	25 766,130	0,000
Total	1 436 132,207	1 201 005,846

Notes (15) - Concours Bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires du groupe "SORIMEX" s'élèvent 31 décembre 2016 à 3 433 752,436 dinars et se détaillent ainsi :

	2016	2015
Découverts bancaires	2 940 547,502	3 505 773,724
Autres passifs financiers	477 090,585	859 586,043
Échéances à moins d'un an	16 114,349	0,000
Intérêts courus	0,000	1 000,734
Total	3 433 752,436	4 366 360,501

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

**Messieurs les Actionnaires du Groupe « SORIMEX »
Société Régionale d'Importation et d'Exportation**

I- Présentation :

- 01** Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission relative à l'expression de notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés de votre Groupe arrêtés au 31 décembre 2016.
- 02** Nous avons audité le bilan ci-joint du Groupe « SORIMEX – Société Régionale d'Importation et d'Exportation-» arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan consolidé annexé au présent rapport totalise un montant de 23 996 813 dinars et fait ressortir un résultat consolidé bénéficiaire de 1 081 331 dinars et un résultat bénéficiaire hors groupe de 56 872 dinars.
- 04** Le périmètre de consolidation est constitué par la société mère, la Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX », et deux sociétés filiales, à savoir la société « Ezzitouna super marché » et la Société Industrielle et Commerciale du Bois « SICOB ».
- 05** Les Etats Financiers Consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX ».

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les Etats Financiers Consolidés sur la base de notre mission d'audit.

II- Etendue de l'Audit :

- 06 En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société mère « Société Régionale d'Importation et d'Exportation », nous avons effectué toutes les investigations que nous avons jugés nécessaires.
- 07 Notre mission a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 08 Nous avons procédé à l'examen par sondage des éléments justifiant les données contenues dans les Etats Financiers du Groupe et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.
- 09 Nous avons procédé à l'appréciation périodique de l'efficacité du système de Contrôle Interne, des principes et méthodes de consolidation suivis, ainsi qu'à la présentation des Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble.
- 10 Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage.

III- Observations:

- 11 Les participations des filiales, la société « Ezzitouna super marché » et la « Société Industrielle et Commerciale du Bois SICOB », dans le capital de la société mère la « Société Régionale d'Importation et d'Exportation SORIMEX » ont été constatées conformément aux normes professionnelles au niveau des réserves consolidées.
- 12 La présentation de l'état de Flux de Trésorerie de la société « Ezzitouna super marché » a été retraitée selon le modèle autorisé pour la mettre en harmonie avec les méthodes comptables de présentation du Groupe.

IV- Expression d'Opinion:

- 13 Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédées, des diligences accomplies et des normes de révision généralement admises, à notre avis, les Etats Financiers Consolidés sont réguliers et sincères et présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe « Société Régionale d'Importation et d'Exportation SORIMEX » au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

- 14** Les informations financières présentées dans le rapport de Gestion du Groupe sont sincères et conformes à celles contenues dans les Etats Financiers Consolidés annexés au présent rapport.

Fait à Sfax le 25 Octobre 2017

Raouf GHORBEL

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 septembre 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 septembre 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 149 332 221 dinars et un bénéfice net de la période de 1 290 041 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 septembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur :

- la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société l'Union Financière Alyssa Sicav au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 505 474 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 septembre 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 375 487 DT.

- Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a cédé à L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et à l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV (OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire) des obligations pour un montant global de 1 334 0000 dinars. Ces opérations ont été passées par la bourse.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 27 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	115 536 364,560	144 884 477,552	140 563 241,198
	a- Obligations et valeurs assimilées		115 536 364,560	141 880 589,312	138 033 613,678
	b- Autres valeurs		0,000	3 003 888,240	2 529 627,520
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	33 795 856,069	35 700 982,569	25 774 683,381
	a- Placements monétaires		4 494 073,613	6 493 709,658	4 995 214,233
	b- Disponibilités		29 301 782,456	29 207 272,911	20 779 469,148
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	0,000	17 735,890	5 653,699
	TOTAL ACTIF		149 332 220,629	180 603 196,011	166 343 578,278
	<u>PASSIF</u>		997 472,745	1 433 625,476	543 286,855
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	589 821,247	1 347 269,236	368 560,400
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	407 651,498	86 356,240	174 726,455
	<u>ACTIF NET</u>		148 334 747,884	179 169 570,535	165 800 291,423
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	144 659 854,862	174 227 054,297	159 764 581,952
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	3 674 893,022	4 942 516,238	6 035 709,471
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 101,687	1 568,335	1 437,593
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		3 673 791,335	4 940 947,903	6 034 271,878
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		149 332 220,629	180 603 196,011	166 343 578,278

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>1 415 458,282</u>	<u>4 494 726,910</u>	<u>1 715 817,633</u>	<u>5 549 359,830</u>	<u>7 274 946,886</u>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 415 458,282	4 494 726,910	1 715 817,633	5 549 359,830	7 274 946,886
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>359 983,316</u>	<u>857 403,982</u>	<u>353 612,079</u>	<u>911 301,309</u>	<u>1 183 757,376</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 775 441,598</u>	<u>5 352 130,892</u>	<u>2 069 429,712</u>	<u>6 460 661,139</u>	<u>8 458 704,262</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-341 244,633</u>	<u>-1 036 140,879</u>	<u>-365 994,755</u>	<u>-1 124 255,723</u>	<u>-1 492 845,650</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>1 434 196,965</u>	<u>4 315 990,013</u>	<u>1 703 434,957</u>	<u>5 336 405,416</u>	<u>6 965 858,612</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.10	<u>-178 066,664</u>	<u>-520 773,445</u>	<u>-56 370,836</u>	<u>-172 165,548</u>	<u>-226 208,166</u>
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>1 256 130,301</u>	<u>3 795 216,568</u>	<u>1 647 064,121</u>	<u>5 164 239,868</u>	<u>6 739 650,446</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-21 770,468</u>	<u>-121 425,233</u>	<u>7 420,826</u>	<u>-223 291,965</u>	<u>-705 378,568</u>
	<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>1 234 359,833</u>	<u>3 673 791,335</u>	<u>1 654 484,947</u>	<u>4 940 947,903</u>	<u>6 034 271,878</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>21 770,468</u>	<u>121 425,233</u>	<u>-7 420,826</u>	<u>223 291,965</u>	<u>705 378,568</u>
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>35 503,996</u>	<u>65 789,371</u>	<u>59 945,286</u>	<u>-102 832,475</u>	<u>-45 174,424</u>
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>73 312,391</u>	<u>5 169,714</u>	<u>308 058,682</u>	<u>314 616,111</u>
	<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-1 593,649</u>	<u>-15 424,243</u>	<u>0,000</u>	<u>-14 032,832</u>	<u>-14 032,832</u>
	<u>Résultat net de la période</u>		<u>1 290 040,648</u>	<u>3 918 894,087</u>	<u>1 712 179,121</u>	<u>5 355 433,243</u>	<u>6 995 059,301</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 290 040,648</u>	<u>3 918 894,087</u>	<u>1 712 179,121</u>	<u>5 355 433,243</u>	<u>6 995 059,301</u>
a- Résultat d'exploitation	1 256 130,301	3 795 216,568	1 647 064,121	5 164 239,868	6 739 650,446
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	35 503,996	65 789,371	59 945,286	-102 832,475	-45 174,424
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	73 312,391	5 169,714	308 058,682	314 616,111
d- Frais de négociation de titres	-1 593,649	-15 424,243	0,000	-14 032,832	-14 032,832
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-5 449 551,371</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 306 045,509</u>	<u>-6 306 045,509</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>35 045,857</u>	<u>-15 934 886,255</u>	<u>2 120 029,508</u>	<u>-33 783 241,046</u>	<u>-48 792 146,216</u>
a- Souscriptions	22 550 738,520	57 024 690,189	30 541 682,212	109 119 511,389	128 428 710,238
- Capital	22 314 100,000	55 959 300,000	30 182 400,000	107 191 200,000	126 080 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-210 379,797	-538 943,245	-323 175,717	-1 176 287,364	-1 370 754,997
- Régularisation des sommes distribuables	447 018,317	1 604 333,434	682 457,929	3 104 598,753	3 719 165,235
b- Rachats	22 515 692,663	72 959 576,444	28 421 652,704	142 902 752,435	177 220 856,454
- Capital	22 256 100,000	71 337 600,000	28 045 300,000	139 683 800,000	173 250 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-209 195,689	-688 838,636	-298 665,360	-1 538 798,707	-1 884 178,515
- Régularisation des sommes distribuables	468 788,352	2 310 815,080	675 018,064	4 757 751,142	5 854 534,969
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 325 086,505	-17 465 543,539	3 832 208,629	-34 733 853,312	-48 103 132,424
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	147 009 661,379	165 800 291,423	175 337 361,906	213 903 423,847	213 903 423,847
b- En fin de période	148 334 747,884	148 334 747,884	179 169 570,535	179 169 570,535	165 800 291,423
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	1 459 569	1 613 932	1 739 337	2 085 634	2 085 634
b- En fin de période	1 460 149	1 460 149	1 760 708	1 760 708	1 613 932
VALEUR LIQUIDATIVE	101,588	101,588	101,759	101,759	102,730
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,42%	3,38%	3,76%	3,79%	3,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30/09/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2017 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
BTA	(1)	72 144 431,067	80 791 760,019	80 589 617,391
Obligations émises par l'Etat	(2)	2 433 321,206	3 041 651,507	3 078 854,794
Obligations des Sociétés	(2)	40 958 612,287	58 047 177,786	54 365 141,493
Titres d'OPCVM		0,000	3 003 888,240	2 529 627,520
Total		115 536 364,560	144 884 477,552	140 563 241,198

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
BTA		70 009 858,956	72 144 431,067	48,31%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	4 982 509,965	3,34%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	966 133,006	0,65%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 576 557,814	5,07%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	31 709 826,768	21,23%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	21 788 839,352	14,59%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 120 564,162	3,43%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		2 400 000,000	2 433 321,206	1,63%
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	2 400 000,000	2 433 321,206	1,63%
Obligations des Sociétés		39 747 092,000	40 958 612,287	27,43%
AIL 2014-1	30 000	1 200 000,000	1 211 904,000	0,81%
AMENBANK ES2009	30 000	1 399 200,000	1 399 367,138	0,94%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	1 100 000,000	1 122 446,027	0,75%
AMENBANKES2011-1	10 000	400 000,000	400 267,398	0,27%
AMENBANKSUB2010	18 000	959 580,000	963 092,067	0,64%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	500 000,000	507 763,482	0,34%
ATL 2008 (ES)	4 050	81 000,000	81 497,096	0,05%
ATL 2010-2	20 000	400 000,000	413 260,274	0,28%
ATL 2011 TF	10 000	400 000,000	412 602,740	0,28%
ATL 2013-1 TF	10 000	600 000,000	614 486,794	0,41%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	2 400 000,000	2 530 791,452	1,69%
ATTIJARI BANK 2010	50 000	714 200,000	735 347,397	0,49%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 700	828 000,000	867 762,148	0,58%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	800 000,000	814 897,096	0,55%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	1 200 000,000	1 232 382,246	0,83%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	2 304 000,000	2 412 875,046	1,62%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	1 200 000,000	1 255 035,617	0,84%
BH 2009CATB	50 000	3 075 000,000	3 172 159,890	2,12%
BNASUB09	23 300	1 086 712,000	1 109 477,574	0,74%
BTE 2009	20 000	400 000,000	400 736,438	0,27%
BTE 2010	10 000	300 000,000	300 478,685	0,20%
BTE 2010 V	10 000	300 000,000	300 482,063	0,20%
BTK09 CAT(B)	15 000	450 000,000	461 207,973	0,31%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	428 600,000	447 538,249	0,30%
BTK SUB 2014-1 cat A	17 000	1 020 000,000	1 067 652,165	0,71%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	400 000,000	409 073,973	0,27%
CIL2013/1-A 7%	20 000	798 000,000	834 699,179	0,56%
CIL2014-2 7.6%	15 000	900 000,000	936 579,946	0,63%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	900 000,000	916 297,644	0,61%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	400 000,000	422 535,014	0,28%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	800 000,000	825 083,617	0,55%
HL 2016-1 7.65%	10 000	800 000,000	812 743,014	0,54%
HL 2016-2 7.65%	19 400	1 940 000,000	2 039 861,633	1,37%
STB2010-1	46 000	1 380 000,000	1 410 411,310	0,94%
TL SUB 2013/A 7.35%	20 000	800 000,000	830 672,658	0,56%
TLS2014-1	20 000	800 000,000	819 694,466	0,55%
TLS2014-2	20 000	1 200 000,000	1 257 586,850	0,84%
TLS2015-2	10 000	800 000,000	827 747,946	0,55%
TLS2016-1	10 000	800 000,000	823 539,726	0,55%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	950 000,000	991 294,027	0,66%
UIB SUB 2015	20 000	1 200 000,000	1 220 436,165	0,82%
UIB2009-1 CAT A	20 000	400 000,000	403 498,082	0,27%
UIB2009-1 CAT B	20 000	932 800,000	941 345,982	0,63%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations - Intérêts	586 994,494	1 954 353,085	785 411,774	2 613 062,984	3 397 215,868
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	828 463,788	2 540 373,825	930 405,859	2 936 296,846	3 877 731,018
TOTAL	1 415 458,282	4 494 726,910	1 715 817,633	5 549 359,830	7 274 946,886

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2017 à 33 795 856,069 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	4 494 073,613	6 493 709,658	4 995 214,233	3,01%
Disponibilités	(2)	29 301 782,456	29 207 272,911	20 779 469,148	19,62%
Total		33 795 856,069	35 700 982,569	25 774 683,381	22,63%

(1) Placements monétaires :

Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
UBCI	5,19%	20 jours	11/09/2017	997 699,965	1 000 000,000	0,67%
UBCI	5,19%	20 jours	18/09/2017	498 849,983	499 596,741	0,33%
UBCI	5,19%	20 jours	25/09/2017	997 699,965	998 388,586	0,67%
UBCI	5,19%	20 jours	27/09/2017	997 699,965	998 158,913	0,67%
UBCI	5,19%	20 jours	29/09/2017	997 699,965	997 929,373	0,67%
Total placement certificats de dépôt				4 489 649,843	4 494 073,613	3,01%

(2) Disponibilités :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Dépôts à terme	23 000 000,000	20 500 000,000	14 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	136 159,560	102 181,480	60 142,466
Intérêts courus/DAV (POT)	57 905,339	64 942,354	55 182,370
Avoirs en banque	5 837 897,557	8 540 149,077	6 664 144,312
Somme à l'encaissement	269 820,000	0,000	0,000
Total	29 301 782,456	29 207 272,911	20 779 469,148

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	43 455,709	43 455,709
Intérêts des certificats de dépôt	103 587,821	217 001,019	95 352,350	242 230,619	310 232,431
Intérêts sur les avoirs bancaires	256 395,495	640 402,963	258 259,729	625 614,981	830 069,236
TOTAL	359 983,316	857 403,982	353 612,079	911 301,309	1 183 757,376

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres actifs:

	Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
AC4	Autres Actifs	0,000	17 735,890	5 653,699
	RS sur achats BTA	0,000	17 735,890	5 653,699

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	589 821,247	1 347 269,236	368 560,400
	Frais de gestionnaire	77 727,946	48 037,314	66 813,624
	Frais de dépositaire	75 161,998	194 676,134	43 390,965
	Frais des distributeurs	436 931,303	1 104 555,788	258 355,811

3.6 - Autres créiteurs divers:

	Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créiteurs divers	407 651,498	86 356,240	174 726,455
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	152,829	53 420,709	140 250,878
	Redevance CMF	12 421,999	15 030,140	14 300,109
	Contribution conjoncturelle 7.5%	375 487,000	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	19 589,670	17 905,391	20 175,468

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	161 393 200
* Nombre de titres	1 613 932
* Nombre d'actionnaires	1 770
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	55 959 300
* Nombre de titres émis	559 593
Rachats effectués	
* Montant en nominal	71 337 600
* Nombre de titres rachetés	713 376
Capital au 30/09/2017	
* Montant en nominal	146 014 900
* Nombre de titres	1 460 149
* Nombre d'actionnaires	1 607

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à -17 465 543,539 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/09/2017 est de 1 460 149 contre 1 613 932 au 31/12/2016.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2016	159 764 581,952	159 764 581,952
Souscriptions de la période	55 959 300,000	55 959 300,000
Rachats de la période	-71 337 600,000	-71 337 600,000
Autres mouvements	273 572,910	3 948 465,932
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	65 789,371	65 789,371
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	73 312,391	73 312,391
- Frais de négociations de titres	-15 424,243	-15 424,243
- Régularisation des sommes non distribuables	149 895,391	149 895,391
- Sommes distribuables		3 674 893,022
Montant fin de période au 30/09/2017	144 659 854,862	148 334 747,884

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2017 s'élèvent à **3 674 893,022** DT contre **4 942 516,238** DT au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	1 101,687	1 568,335	1 437,593
Résultat d'exploitation	3 795 216,568	5 164 239,868	6 739 650,446
Régularisation du résultat d'exploitation	-121 425,233	-223 291,965	-705 378,568
Total	3 674 893,022	4 942 516,238	6 035 709,471

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>341 244,633</u>	<u>1 036 140,879</u>	<u>365 994,755</u>	<u>1 124 255,723</u>	<u>1 492 845,650</u>
Rémunération du gestionnaire	77 727,947	236 009,871	48 036,814	147 558,566	214 371,690
Rémunération du dépositaire	37 916,072	115 126,770	45 749,344	140 531,974	183 953,100
Rémunération des distributeurs	225 600,614	685 004,238	272 208,597	836 165,183	1 094 520,860

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	<u>178 066,664</u>	<u>520 773,445</u>	<u>56 370,836</u>	<u>172 165,548</u>	<u>226 208,166</u>
Redevance CMF	37 916,072	115 126,770	45 749,344	140 531,974	183 953,100
Contribution conjoncturelle 7.5%	129 986,892	375 487,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	10 163,700	30 159,675	10 621,492	31 633,574	42 255,066

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	<u>10 163,700</u>	<u>30 159,675</u>	<u>10 621,492</u>	<u>31 633,574</u>	<u>42 255,066</u>
Taxes	4 014,478	11 912,527	4 999,188	14 888,882	19 888,069
Frais bancaires	31,568	93,675	29,293	87,243	116,536
Publication BO CMF	429,627	1 274,872	202,533	603,197	805,620
Honoraires CAC	1 693,682	5 025,818	1 689,431	5 031,568	6 721,000
Frais AGO et publications	969,687	2 877,440	684,653	2 039,077	2 723,841
Jetons de Présence	3 024,658	8 975,343	3 016,394	8 983,607	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 2.05%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 505 474 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 septembre 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 375 487,000 DT

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D:223.142.382, un actif net de D : 222.157.972,et un bénéfice de la période de D: 1.996.037.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 10,33% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 638.460, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 160.927, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017 s'élève à D : 477.533.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 20 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>162 515 653</u>	<u>182 042 050</u>	<u>170 402 031</u>
Obligations et valeurs assimilées		154 812 372	173 661 893	161 947 318
Titres OPCVM		7 703 281	8 380 157	8 454 713
Placements monétaires et disponibilités		<u>60 604 483</u>	<u>45 689 944</u>	<u>51 947 631</u>
Placements monétaires	5	47 745 656	32 552 310	49 904 105
Disponibilités		12 858 827	13 137 634	2 043 526
Créances d'exploitation	6	<u>22 246</u>	<u>238 836</u>	<u>472 292</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>223 142 382</u></u>	<u><u>227 970 830</u></u>	<u><u>222 821 954</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	488 580	498 366	499 567
Autres créditeurs divers	8	495 830	18 469	19 151
TOTAL PASSIF		<u><u>984 410</u></u>	<u><u>516 835</u></u>	<u><u>518 718</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	216 261 790	221 128 160	214 171 364
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		797	1 344	1 302
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 895 385	6 324 491	8 130 570
ACTIF NET		<u><u>222 157 972</u></u>	<u><u>227 453 995</u></u>	<u><u>222 303 236</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>223 142 382</u></u>	<u><u>227 970 830</u></u>	<u><u>222 821 954</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	2 010 679	6 261 268	2 185 076	6 841 709	8 874 264
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 010 679	6 005 791	2 185 076	6 584 823	8 617 378
Revenus des titres OPCVM		-	255 477	-	256 886	256 886
Revenus des placements monétaires *	11	571 629	1 799 411	402 235	1 241 527	1 752 977
Revenus des prises en pension *	12	13 450	30 226	1 913	117 952	172 760
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 595 758	8 090 905	2 589 224	8 201 188	10 800 001
Charges de gestion des placements	13	-489 182	-1 493 592	-498 968	-1 550 985	-2 051 154
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 106 576	6 597 313	2 090 256	6 650 203	8 748 847
Autres charges	14	-55 369	-169 738	-56 638	-177 756	-236 046
Contribution conjoncturelle	8	-160 927	-477 533	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 890 280	5 950 042	2 033 618	6 472 447	8 512 801
Régularisation du résultat d'exploitation		99 177	-54 657	-5 654	-147 956	-382 231
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 989 457	5 895 385	2 027 964	6 324 491	8 130 570
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-99 177	54 657	5 654	147 956	382 231
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		143 734	1 852	91 286	39 196	86 521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-37 977	27 536	748	-20 992	39 507
RESULTAT DE LA PERIODE		1 996 037	5 979 430	2 125 652	6 490 651	8 638 829

(*) Retraités pour les besoins de la comparaison, les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique (revenus des placements monétaires), ont été reclassés sous une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1/07 au 30/09/2017	Période du 1/01 au 30/09/2017	Période du 1/07 au 30/09/2016	Période du 1/01 au 30/09/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 996 037	5 979 430	2 125 652	6 490 651	8 638 829
Résultat d'exploitation	1 890 280	5 950 042	2 033 618	6 472 447	8 512 801
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	143 734	1 852	91 286	39 196	86 521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-37 977	27 536	748	-20 992	39 507
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-7 375 265	-	-8 199 241	-8 199 241
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 589 681	1 250 571	-1 290 711	1 538 168	-5 760 769
Souscriptions					
- Capital	56 556 121	275 037 543	77 639 184	316 604 549	419 621 267
- Régularisation des sommes non distribuables	-10 024	29 863	-9 780	48 375	81 626
- Régularisation des sommes distribuables	1 250 050	9 143 393	1 876 348	9 706 145	13 197 841
Rachats					
- Capital	-52 064 649	-272 976 781	-78 925 549	-314 066 664	-424 145 984
- Régularisation des sommes non distribuables	9 040	-29 587	11 096	-47 690	-82 959
- Régularisation des sommes distribuables	-1 150 857	-9 953 860	-1 882 010	-10 706 547	-14 432 560
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 585 718	-145 264	834 941	-170 422	-5 321 181
ACTIF NET					
En début de période	215 572 254	222 303 236	226 619 054	227 624 417	227 624 417
En fin de période	222 157 972	222 157 972	227 453 995	227 453 995	222 303 236
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	2 089 086	2 113 068	2 195 489	2 157 736	2 157 736
En fin de période	2 133 400	2 133 400	2 182 790	2 182 790	2 113 068
VALEUR LIQUIDATIVE	104,133	104,133	104,203	104,203	105,204
TAUX DE RENDEMENT	0,91%	2,64%	0,95%	2,75%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 162.515.653 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		150 657 646	154 812 372	69,69%
Obligation de sociétés		88 202 695	90 521 794	40,75%
AB SUB 2008-01 A	20 000	799 880	815 031	0,37%
AB SUB 2008-01 A	15 000	599 910	611 273	0,28%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 100 000	1 122 447	0,51%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	466 460	466 515	0,21%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	2 798 988	2 799 010	1,26%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	4 265 553	4 282 667	1,93%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	533 194	535 331	0,24%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	1 000 000	1 000 660	0,45%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	1 000 000	1 000 600	0,45%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	600 000	601 151	0,27%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	1 900 000	1 903 405	0,86%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	1 200 000	1 241 760	0,56%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	1 200 000	1 241 760	0,56%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	600 000	620 880	0,28%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	2 000 000	2 101 855	0,95%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	1 000 000	1 050 927	0,47%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	1 000 000	1 050 927	0,47%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	500 000	512 487	0,23%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	400 000	403 967	0,18%
ATB 2007/1	50 000	3 000 000	3 059 600	1,38%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	1 125 000	1 144 967	0,52%
ATB SUB 2009 A2	20 000	500 000	508 480	0,23%
ATB SUB 2009 B1	5 000	350 000	355 860	0,16%
ATB SUB 2009 B2	10 000	799 990	813 815	0,37%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	500 000	508 480	0,23%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	300 000	301 836	0,14%
ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	200 000	206 632	0,09%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	200 000	206 300	0,09%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	200 000	206 300	0,09%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	84 000	86 646	0,04%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	600 000	614 488	0,28%

ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	600 000	614 488	0,28%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	120 000	122 898	0,06%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	1 600 000	1 680 800	0,76%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	400 000	420 200	0,19%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	400 000	420 200	0,19%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	200 000	206 336	0,09%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	400 000	412 672	0,19%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	200 000	204 260	0,09%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	200 000	204 260	0,09%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	400 000	408 700	0,18%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	400 000	408 700	0,18%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	300 000	304 024	0,14%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	400 000	414 204	0,19%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	400 000	414 204	0,19%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	518 344	0,23%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	518 344	0,23%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	500 000	516 548	0,23%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	250 000	258 274	0,12%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	500 000	517 096	0,23%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	250 000	258 548	0,12%
ATL SUB2017 TF 7.9%	15 000	1 500 000	1 506 493	0,68%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	160 000	162 979	0,07%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	280 000	285 323	0,13%
ATTIJ BANK SUB2015A 7.4%	4 000	320 000	337 386	0,15%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7.4%	7 000	700 000	713 966	0,32%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7.4%	20 000	2 000 000	2 039 904	0,92%
ATTIJ LEAS 2012/2 6.3% B	10 000	200 000	207 896	0,09%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	150 000	156 880	0,07%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	250 000	261 848	0,12%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7.7%	2 000	160 000	167 534	0,08%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	200 000	202 268	0,09%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	250 000	252 930	0,11%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	85 600	86 813	0,04%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	428 168	434 129	0,20%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	1 200 000	1 228 800	0,55%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	2 000 000	2 041 520	0,92%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	300 000	300 552	0,14%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	300 000	300 480	0,14%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 072 500	1 074 427	0,48%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	450 000	464 424	0,21%

BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 500 000	1 548 080	0,70%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	375 000	387 020	0,17%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	857 200	895 072	0,40%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	64 290	67 130	0,03%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	300 000	314 016	0,14%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	225 000	233 712	0,11%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	112 500	116 297	0,05%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	800 000	828 016	0,37%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	100 000	103 148	0,05%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	116 000	119 652	0,05%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	400 000	419 004	0,19%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	200 000	209 502	0,09%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	200 000	209 502	0,09%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	400 000	404 920	0,18%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	300 000	305 432	0,14%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	320 000	337 974	0,15%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	560 000	572 701	0,26%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	400 000	414 992	0,19%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	300 000	311 244	0,14%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	300 000	304 798	0,14%
HL 2013/1 TF 6.9%	20 000	400 000	408 288	0,18%
HL 2013/1 TF 6.9%	500	9 996	10 206	0,00%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	400 000	413 568	0,19%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	1 600 000	1 655 424	0,75%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	300 000	316 852	0,14%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	500 000	528 636	0,24%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	900 000	950 556	0,43%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 500 000	1 585 908	0,71%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	10 000	10 265	0,00%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	50 000	52 004	0,02%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	500 000	506 960	0,23%
HL 2017-2 7.85% B TF	5 000	500 000	507 140	0,23%
HL 2017-2 7.85% B TF	15 000	1 500 000	1 521 420	0,68%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	200 000	210 490	0,09%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	250 000	263 454	0,12%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 014 280	0,46%
MODERN LEASING 2012 TF 6.5%	5 000	300 000	309 532	0,14%
SERVICOM 2012 TF 6.9%	2 500	50 000	51 460	0,02%
SERVICOM 2012 TF 6.9%	1 500	30 000	30 876	0,01%
SERVICOM 2016 TF 8.2%	2 000	200 000	201 762	0,09%
STB 2008/1	50 000	3 200 000	3 268 520	1,47%
STB 2008/2	40 000	2 000 000	2 063 552	0,93%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	750 000	767 365	0,35%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	571 000	589 864	0,27%

TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	480 000	507 686	0,23%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	320 000	338 458	0,15%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	800 000	831 584	0,37%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	400 000	409 848	0,18%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 023 912	0,46%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	400 000	413 744	0,19%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	500 000	517 752	0,23%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	250 000	258 912	0,12%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	250 000	259 204	0,12%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 050 000	1 055 220	0,47%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	571 027	589 021	0,27%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	57 103	58 902	0,03%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	321 336	333 024	0,15%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 000	2 000 000	2 086 928	0,94%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	2 023 000	2 110 928	0,95%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	400 000	421 600	0,19%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	280 000	295 120	0,13%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	80 000	84 320	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	80 000	82 822	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	400 000	414 108	0,19%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	400 000	414 108	0,19%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	240 000	248 290	0,11%
Emprunts national		1 444 237	1 483 151	0,67%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	875 000	887 544	0,40%
EMP NAT 2014/CAT/B	120 034	569 237	595 607	0,27%
Bons du trésor assimilables		60 367 214	61 787 404	27,81%
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	2 100	2 057 100	2 181 545	0,98%
BTA 10 ANS 5.5% 03/2019	18 400	18 696 200	18 895 817	8,51%
BTA 7 ANS 5.5% 02/2020	3 000	2 887 500	3 043 056	1,37%
BTA 6 ANS 5.5% 10/2020	2 500	2 404 450	2 561 248	1,15%
BTA 6 ANS 6% 02/2022	2 000	1 916 600	1 992 249	0,90%
BTA 15 ANS 6.90% 05/2022	5 417	5 943 481	5 743 988	2,59%
BTA 12 ANS 5.6% 08/2022	20 919	19 920 483	20 606 081	9,28%
BTA 10 ANS 6.3% 03/2026	2 000	1 892 200	1 959 103	0,88%
BTA 12 ANS 6.7% 04/2028	5 000	4 649 200	4 804 317	2,16%
Bons du trésor zéro coupon		643 500	1 020 023	0,46%
BTZC101210	1 200	643 500	1 020 023	0,46%

Titres OPCVM		7 747 276	7 703 281	3,47%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 016 379	0,91%
FCP HELION MONEO	4 893	502 022	504 424	0,23%
FINA O SICAV	489	50 051	50 145	0,02%
GO SICAV	2 923	300 087	296 261	0,13%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	9 976	1 027 556	1 041 903	0,47%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	510 093	0,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	141 578	0,06%
SANADET SICAV	1 297	142 315	138 856	0,06%
UGFS BONDS FUNDS	164 621	1 706 032	1 701 193	0,77%
SICAV AXIS TRESORERIE	9 416	1 000 092	1 000 356	0,45%
MCP SAFE FUND	2 739	300 109	302 093	0,14%
TOTAL		158 404 922	162 515 653	73,15%
Pourcentage par rapport au total actifs				72,83%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 47.745.656 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% actif net
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:</u>			1 011 503	1 043 881	0,47%
BT UADH	au 10/10/2017 à 8,50%	330 jours	518 195	549 132	0,25%
BT AMS	au 12/10/2017 à 8,50%	20 jours	249 060	249 483	0,11%
BT SITS	au 16/01/2018 à 8,2%	130 jours	244 248	245 266	0,11%
<u>Comptes à terme</u>			31 000 000	31 347 203	14,11%
Placement au 03/10/2017 (au TMM+1,00%)		5 ans	1 000 000	1 043 775	0,47%
Placement au 12/10/2017 (au TMM+3,05%)		3 mois	2 500 000	2 535 462	1,14%
Placement au 31/10/2017 (au taux fixe 4,94%)		4 mois	9 000 000	9 089 651	4,09%
Placement au 13/12/2017 (au TMM+3,05%)		3 mois	2 500 000	2 507 676	1,13%
Placement au 31/01/2018 (au taux fixe 5,00%)		5 mois	10 000 000	10 033 972	4,52%
Placement au 31/01/2018 (au taux fixe 5,05%)		148 jours	1 000 000	1 002 878	0,45%

Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)	5 ans		4 000 000	4 107 296	1,85%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)	5 ans		1 000 000	1 026 493	0,46%
<u>Certificats de dépôt</u>			13 183 400	13 349 638	6,01%
Certificat de dépôt HL au 08/10/2017 (au taux de 7,60%)	90 jours		492 542	499 410	0,22%
Certificat de dépôt HL au 22/10/2017 (au taux de 7,60%)	90 jours		1 970 167	1 992 938	0,90%
Certificat de dépôt HL au 29/11/2017 (au taux de 7,60%)	90 jours		983 460	990 158	0,45%
Certificat de dépôt HL au 04/12/2017 (au taux de 7,60%)	90 jours		985 083	989 335	0,45%
Certificat de dépôt HL au 13/12/2017 (au taux de 7,60%)	90 jours		983 460	987 858	0,44%
Certificat de dépôt HL au 18/12/2017 (au taux de 7,60%)	90 jours		1 970 167	1 974 080	0,89%
Certificat de dépôt HL au 25/12/2017 (au taux de 7,60%)	90 jours		985 083	985 898	0,44%
Certificat de dépôt HL au 11/01/2018 (au taux de 6,29%)	280 jours		4 813 438	4 929 961	2,22%
<u>Pensions livrées</u>			2 000 032	2 004 934	0,90%
Créances sur opérations de pensions livrées (au 03/10/2017 au taux de 5,19%)	19 jours		2 000 032	2 004 934	0,90%
TOTAL			47 194 935	47 745 656	21,49%
Pourcentage par rapport au total des actifs					21,40%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à D : 22.246, contre un solde de D : 238.836, à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	-	-	49 495
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	13 556	20 056	17 256
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	211 616	398 294
Autres débiteurs	8 690	7 164	7 247
Total	22 246	238 836	472 292

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2017 à D : 488.580, contre D : 498.366, à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	488 580	498 366	499 567
Total	488 580	498 366	499 567

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à D : 495.830, contre D : 18.469 au 30/09/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	18 297	18 469	19 151
Etat, Contribution conjoncturelle (*)	477 533	-	-
Total	495 830	18 469	19 151

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 638.460, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre s'est élevée à D : 160.927, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017 s'élève à D : 477.533.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	214 171 364
Nombre de titres	2 113 068
Nombre d'actionnaires	3 273

Souscriptions réalisées

Montant	275 037 543
Nombre de titres émis	2 713 590
Nombre d'actionnaires nouveaux	399

Rachats effectués

Montant	(272 976 781)
Nombre de titres rachetés	(2 693 258)
Nombre d'actionnaires sortants	(530)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 852
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27 536
Régularisation des sommes non distribuables	276

Capital au 30-09-2017

Montant	216 261 790
Nombre de titres	2 133 400
Nombre d'actionnaires	3 142

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017 à D : 2.010.679, contre D : 2.185.076 pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 272 897</u>	<u>3 706 987</u>	<u>1 196 281</u>	<u>3 627 652</u>	<u>4 828 601</u>
- Intérêts	1 272 897	3 706 987	1 196 281	3 627 652	4 828 601
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>737 782</u>	<u>2 298 804</u>	<u>988 795</u>	<u>2 957 171</u>	<u>3 788 777</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	737 782	2 298 804	988 795	2 957 171	3 788 777
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	<u>255 477</u>	-	<u>256 886</u>	<u>256 886</u>
- Dividendes	-	255 477	-	256 886	256 886
TOTAL	2 010 679	6 261 268	2 185 076	6 841 709	8 874 264

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017 à D : 571.629, contre D : 402.235 pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	17 989	119 692	44 639	122 405	165 304
Intérêts des comptes à terme	344 744	1 090 269	182 750	567 078	854 654
Intérêts des dépôts à vue	17 091	66 725	23 494	75 475	96 599
Intérêts des certificats de dépôts	191 805	521 396	150 548	474 626	632 701
Autres	-	1 329	804	1 943	3 719
TOTAL	571 629	1 799 411	402 235	1 241 527	1 752 977

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 13.450, contre D : 1.913 pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de mises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 489.182, contre D : 498.968 pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016, et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Rémunération de gestionnaire	489 182	1 493 592	498 968	1 550 985	2 051 154
TOTAL	489 182	1 493 592	498 968	1 550 985	2 051 154

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 55.369, contre D : 56.638, pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Redevance du CMF	55 274	168 767	56 380	175 252	231 769
Services bancaires et assimilés	95	971	258	2 504	4 277
TOTAL	55 369	169 738	56 638	177 756	236 046

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB Tunisia assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de Fidelity Obligation SICAV depuis le 25 mai 2017.

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total du bilan de 151.034.803 Dinars , un actif net de 150.076.629 Dinars et un bénéfice de la période de 1.662.560 Dinars.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE », comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 30 Septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 4 aux états financiers dont le contenu indique que, par Référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV BH OBLIGATAIRE au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **465 332** Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.
- ✓ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 10,10% de son actif en titres émis par « AMEN BANK », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- ✓ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 24,37 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 31 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 30/09/2017
(Unité : En Dinars)

	Notes	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	80 079 129	72 766 210	124 327 613
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 828 107	1 756 998	4 275 493
b - Obligations et Valeurs assimilées		78 235 877	70 942 179	119 997 450
c - Autres Valeurs		15 145	67 033	54 670
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		70 571 952	121 477 110	67 178 917
a - Placements monétaires	3-3	33 768 802	86 848 681	30 316 709
b - Disponibilités		36 803 150	34 628 429	36 862 208
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	383 722	112	1 077 534
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		151 034 803	194 243 432	192 584 064
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	170 781	167 086	220 896
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	787 393	439 481	450 860
TOTAL PASSIF		958 174	606 567	671 756
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-6	145 165 464	187 563 241	183 917 423
CP 2 - Sommes distribuables		4 911 165	6 073 624	7 994 885
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		817	89	87
b - Sommes distribuables de la période		4 910 348	6 073 535	7 994 798
ACTIF NET		150 076 629	193 636 865	191 912 308
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		151 034 803	194 243 432	192 584 064

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 juillet au 30 Septembre 2017
(Unité : en Dinars)

Notes	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période 01/01/2016 Au 31/12/2016	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 082 727	3 837 669	897 732	2 683 217	3 641 152
a - Dividendes		-	168 464	-	72 350	72 350
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 082 431	3 667 981	896 932	2 607 651	3 565 073
c - Revenus des autres valeurs		296	1 224	800	3 216	3 729
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	897 056	2 590 626	850 527	2 037 312	3 442 318
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 979 783	6 428 295	1 748 259	4 720 529	7 083 470
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	170 195	556 166	166 498	445 712	665 722
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 809 588	5 872 129	1 581 761	4 274 817	6 417 748
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	171 537	522 250	52 838	145 888	213 320
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 638 051	5 349 879	1 528 923	4 128 929	6 204 428
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-182 628	-439 531	1 824 460	1 944 605	1 790 370
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 455 423	4 910 348	3 353 383	6 073 534	7 994 798
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		182 628	439 531	-1 824 460	-1 944 605	-1 790 370
* Variation des +/- values potentielles sur titres		100 896	-22 538	16 591	-46 527	-28 019
* +/- values réalisées sur cession des titres		-75 489	-89 692	70	32 125	30 305
* Frais de négociation des titres		-898	-37 331	-	-887	-887
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 662 560	5 200 317	1 545 584	4 113 640	6 205 827

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Juillet au 30 Septembre 2017

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 638 051	5 349 879	1 528 923	4 128 929	6 204 428
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	100 896	-22 538	16 591	-46 527	-28 019
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-75 489	-89 692	70	32 125	30 305
d - Frais de négociation de titres	-898	-37 331	-	-887	-887
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	6 118 261	-	5 353 409	5 353 409
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	21 352 314	108 577 625	90 161 246	157 065 665	186 107 957
* Capital	21 086 400	106 123 300	88 958 500	154 197 500	182 588 900
* Régularisation des sommes non distrib.	-330 080	-1 582 548	-1 309 438	-2 253 481	-2 668 934
* Régularisation des sommes distrib.	595 994	4 036 873	2 512 184	5 121 646	6 187 991
b - Rachats	29 410 850	149 495 361	25 800 028	75 827 080	108 686 116
* Capital	29 088 100	145 300 500	25 487 900	74 299 100	106 407 300
* Régularisation des sommes non distrib.	-455 916	-2 157 350	-375 566	-1 081 838	-1 551 585
* Régularisation des sommes distrib.	778 666	6 352 211	687 694	2 609 818	3 830 401
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 395 976	-41 835 679	65 906 802	79 998 817	78 274 260
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	156 472 605	191 912 308	127 730 062	113 638 048	113 638 048
b - En fin de période	150 076 629	150 076 629	193 636 865	193 636 865	191 912 308
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	1 554 659	1 866 414	1 268 876	1 104 598	1 104 598
b - En fin de période	1 474 642	1 474 642	1 903 582	1 903 582	1 866 414
VALEUR LIQUIDATIVE	101,772	101,772	101,722	101,722	102,824
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,43%	4,20%	4,17%	4,12%	4,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE »

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins valeur potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **80 079 129** Dinars, contre un solde de **72 766 210** Dinars au 30/09/2016. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 30 Septembre 2017 se détaillent ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30.09.2017	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
Titres de l'Etat		5 300 000,000	5 378 938,301	3,56%	3,58%	
BTA 5,50% MARS 2019	500	500 000,000	512 295,890	0,34%	0,34%	-
EMPRUNT NATIONAL 2014 (B)	60 000	4 800 000,000	4 866 642,411	3,22%	3,24%	-
Obligations de sociétés		70 943 466,550	72 856 938,951	48,24%	48,55%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	932 800,000	932 911,468	0,62%	0,62%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	699 658,846	699 741,459	0,46%	0,47%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	232 755,186	232 782,724	0,15%	0,16%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	2 133 017,143	2 140 824,666	1,42%	1,43%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	1 600 000,000	1 601 069,589	1,06%	1,07%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	1 866 585,000	1 873 416,582	1,24%	1,25%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	40 000	4 000 000,000	4 203 712,877	2,78%	2,80%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 154 849,315	2,09%	2,10%	-
ATL 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 027 528,767	1,34%	1,35%	BBB
ATL 2013/1	10 000	600 000,000	614 486,794	0,41%	0,41%	BBB
ATL 2013-2	5 000	400 000,000	420 199,452	0,28%	0,28%	BBB
ATL 2014-2	10 000	400 000,000	408 521,644	0,27%	0,27%	BBB
ATL 2014-3	5 000	300 000,000	311 693,589	0,21%	0,21%	BBB
ATL 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 048 920,548	2,02%	2,03%	BBB
ATL 2017-1	50 000	5 000 000,000	5 170 958,904	3,42%	3,45%	BBB
ATL SUB 2017	5 000	500 000,000	500 000,000	0,33%	0,33%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	800 000,000	843 597,150	0,56%	0,56%	-
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	400 000,000	406 847,562	0,27%	0,27%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	100 000,000	103 962,959	0,07%	0,07%	BB+
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	400 000,000	407 448,548	0,27%	0,27%	BB+

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30.09.2017	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	600 000,000	616 191,123	0,41%	0,41%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	320 000,000	335 121,534	0,22%	0,22%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 023 441,096	1,34%	1,35%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	500 000,000	517 773,150	0,34%	0,35%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	500 000,000	518 151,781	0,34%	0,35%	BB+
BH 2009	75 000	4 612 550,000	4 759 361,452	3,15%	3,17%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	1 284 000,000	1 302 180,033	0,86%	0,87%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	856 000,000	867 294,078	0,57%	0,58%	-
BH SUB 2015	5 000	300 000,000	306 082,192	0,20%	0,20%	-
BNA SUB 2009	25 000	1 166 300,000	1 190 726,581	0,79%	0,79%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	4 000 000,000	4 084 725,479	2,70%	2,72%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	2 400 000,000	2 450 835,288	1,62%	1,63%	-
BTE 2009	30 000	600 000,000	601 104,658	0,40%	0,40%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	210 000,000	210 337,437	0,14%	0,14%	-
BTE 2011	10 000	400 000,000	411 973,825	0,27%	0,27%	-
BTK 2009 (C)	15 000	799 650,000	819 946,513	0,54%	0,55%	-
CHO2009	7 000	262 500,000	272 565,993	0,18%	0,18%	BIAT
CHO-2009	2 000	75 000,000	77 493,746	0,05%	0,05%	BIAT
CIL 2013/1	5 000	200 000,000	209 174,794	0,14%	0,14%	BBB-
CIL 2014-2	3 000	180 000,000	187 315,989	0,12%	0,12%	BBB-
CIL 2015-1	5 000	300 000,000	305 432,548	0,20%	0,20%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	240 000,000	253 521,008	0,17%	0,17%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	400 000,000	409 073,973	0,27%	0,27%	BBB-
CIL-2016-2	5 000	500 000,000	518 739,726	0,34%	0,35%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	300 000,000	304 797,369	0,20%	0,20%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	412 500,000	420 802,479	0,28%	0,28%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	500 000,000	523 695,890	0,35%	0,35%	B+
HL 2013/1	10 000	200 000,000	204 143,781	0,14%	0,14%	BB
HL 2013/2	5 000	400 000,000	413 854,246	0,27%	0,28%	BB
HL 2014-1	6 000	600 000,000	634 465,315	0,42%	0,42%	BB-
HL 2015-1	10 000	600 000,000	615 594,082	0,41%	0,41%	BB
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	400 000,000	420 981,479	0,28%	0,28%	B
HL 2015-2	5 000	400 000,000	412 541,808	0,27%	0,27%	BB
HL 2016-1	20 000	1 600 000,000	1 625 486,027	1,08%	1,08%	BB
HL 2016-2	20 000	2 000 000,000	2 105 641,644	1,39%	1,40%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	500 000,000	519 533,698	0,34%	0,35%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	500 000,000	520 044,384	0,34%	0,35%	BB

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30.09.2017	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
MODERN LEASING 2012	25 000	1 500 000,000	1 548 082,192	1,02%	1,03%	A-
SERVICOM 2012	8 000	160 000,000	164 670,071	0,11%	0,11%	BB
SERVICOM 2016	5 000	500 000,000	503 851,259	0,33%	0,34%	CCC+
STB 2008/1	5 000	218 750,375	222 665,645	0,15%	0,15%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 066 200,000	1 089 980,058	0,72%	0,73%	-
TL 2012-1	10 000	400 000,000	406 849,315	0,27%	0,27%	BBB+
TL 2012-2	15 000	300 000,000	310 728,986	0,21%	0,21%	BBB+
TL SUB 2013	16 000	320 000,000	327 462,575	0,22%	0,22%	BB+
TL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 049 578,082	0,69%	0,70%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	1 000 000,000	1 035 647,123	0,69%	0,69%	BB+
TL 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 019 831,233	0,68%	0,68%	BBB+
TL SUB 2013-2	11 900	476 000,000	494 250,231	0,33%	0,33%	BB+
UIB 2009 TRANCHE (A)	20 000	400 000,000	403 498,082	0,27%	0,27%	-
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	1 399 200,000	1 412 025,569	0,93%	0,94%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	1 000 000,000	1 043 467,398	0,69%	0,70%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	320 000,000	337 281,754	0,22%	0,22%	BB
UNIFACTOR 2015	5 000	400 000,000	413 448,582	0,27%	0,28%	BB
Titres des FCC		14 782,800	15 144,762	0,01%	0,01%	
FCC BIAT-CREDIMMO1 (P2)	400	14 782,800	15 144,762	0,01%	0,01%	Aaa.tn
Titres des OPCVM		1 826 110,098	1 828 106,500	1,21%	1,22%	
AMEN TRESOR SICAV	17 540	1 826 110,098	1 828 106,500	1,21%	1,22%	
Total Général		78 084 359,448	80 079 128,514	53,02%	53,36%	

Les entrées au portefeuille titres ont enregistré au cours du 3^{ème} trimestre 2017, **500 000** Dinars sous forme d'obligations de sociétés.

Les sorties du portefeuille titres au cours du 3^{ème} trimestre 2017 concernent le remboursement des obligations des sociétés échus pour un montant de **2 016 945** Dinars, le remboursement des parts des fonds communs de créances pour un montant de **13 987** Dinars, la cession des obligations des sociétés pour un montant de **370 680** Dinars, et la cession des titres des OPCVM pour un montant de **2 500 029** Dinars .

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 082 727** Dinars pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 contre **897 732** Dinars du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des obligations	1 017 361	2 986 522	816 980	2 368 710	3 229 976
Revenus des titres de l'Etat	65 070	681 459	79 952	238 941	335 097
Revenus des titres des FCC (*)	296	1 224	800	3 216	3 729
Dividendes	0	168 464	0	72 350	72 350
Total	1 082 727	3 837 669	897 732	2 683 217	3 641 152

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **33 768 802** Dinars et se détaille comme suit:

Désignation	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 30/09/2017	% Actif	Emetteur	Garantie /note
Certificats de dépôts				28 715 158,550	28 826 955,673	19,09%		
CD150917/151017KELIBIA	1	30	7,19	497 617,608	498 888,217	0,33%	BH	
CD150917/151017LAOUINA	1	30	7,19	497 617,608	498 888,217	0,33%	BH	
CD150917/151017MENZAH5	1	30	7,19	497 617,608	498 888,217	0,33%	BH	
CD200917/101017ALAIN SAVARY	2	20	7,19	996 817,158	998 567,721	0,66%	BH	
CD250917/151017HAMMAMET	1	20	7,19	498 408,579	498 886,005	0,33%	BH	
CD260917/161017BEN AROUS	1	20	7,19	498 408,579	498 806,434	0,33%	BH	
CD290917/191017ALAIN SAVARY	3	20	7,19	1 495 225,737	1 495 703,163	0,99%	BH	
CD290917/191017LAOUINA	1	20	7,19	498 408,579	498 567,721	0,33%	BH	
CD290917/191017LES JARDINS MZH	2	20	7,19	996 817,158	997 135,442	0,66%	BH	
CD310817/101017MENZAH 4	2	40	7,15	993 694,538	998 581,271	0,66%	BH	
CD030817/011117HL	6	90	7,75	2 954 383,814	2 984 287,759	1,98%	HL	B
CD080917/071217AIL	4	90	7,90	1 969 012,013	1 976 931,165	1,31%	AIL	F1+
CD130717/111017CIL	2	90	7,60	985 083,415	998 342,601	0,66%	CIL	F3
CD200917/191117ML	2	60	7,60	989 993,417	991 827,957	0,66%	ML	F3
CD220917/211117ML	6	60	7,60	2 969 980,250	2 974 483,212	1,97%	ML	F3
CD250917/241117ML	10	60	7,60	4 949 967,084	4 954 970,376	3,28%	ML	F3
CD280917/271117ML	5	60	7,60	2 474 983,542	2 476 234,365	1,64%	ML	F3
CD270717/251017UNIFACTOR	4	90	7,45	1 970 744,877	1 992 198,634	1,32%	UF	B
CD180817/171017UNIFACTOR	4	60	7,45	1 980 376,986	1 994 767,196	1,32%	UF	B
Billets de trésorerie				4 929 273,084	4 941 846,758	3,27%		
BDT150917/141217LIG (*)	100	90	7,20	4 929 273,084	4 941 846,758	3,27%	LIG	
Total				33 644 431,634	33 768 802,431	22,36%		

* Les billets de trésorerie émis par la société Loukil Investment Group(LIG) et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE font l'objet d'un nantissement d'un placement à terme souscrit auprès de la BH pour un montant de 5 MDT en garantie de remboursement des billets.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **897 056** Dinars pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 contre **850 527** Dinars pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêts des comptes à terme	460 399	1 383 393	339 024	876 305	1 203 097
Intérêts des billets de trésorerie	76 478	223 295	76 388	323 136	395 434
Intérêts des certificats de dépôt	360 179	983 938	435 115	837 871	1 843 787
Total	897 056	2 590 626	850 527	2 037 312	3 442 318

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **383 722** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Titres de créance échus	359 426	112	826 799
Retenues à la source sur titres de créances	24 296	-	250 735
Total	383 722	112	1 077 534

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2017, se détaillent comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	183 917 423	108 851 773
Nombre de titres	1 866 414	1 104 598
Nombre d'actionnaires	1 043	1 012
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	106 123 300	154 197 500
Régul. des sommes non distribuables	-1 582 548	-2 253 481
Nombre de titres émis	1 061 233	1 541 975
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	145 300 500	74 299 100
Régul. des sommes non distribuables	-2 157 350	-1 081 838
Nombre de titres rachetés	1 453 005	742 991
Autres effets sur le capital		

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-22 538	-46 527
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-89 692	32 125
Frais de négociation des titres	-37 331	-887
Capital au 30 Septembre		
Montant	145 165 464	187 563 241
Nombre de titres	1 474 642	1 903 582
Nombre d'actionnaires	1 062	1034

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **170 781** Dinars contre **167 086** Dinars au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	169 898	166 200	219 716
Rémunération du dépositaire à payer	883	886	1 180
Total	170 781	167 086	220 896

3-8 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **787 393** Dinars contre **439 481** Dinars au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Jetons de présence	11 219	11 260	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 116	384 924	383 033
Etat contribution conjoncturelle	348 043	0	0
Etat retenues à la source	53	26	26
Honoraires commissaire aux comptes	29 685	26 487	34 164
Redevances CMF à payer	12 598	15 395	16 455
TCL à payer	2 529	1 239	2 032
Autres rémunérations	150	150	150
Total	787 393	439 481	450 860

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 180** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 s'élève à **170 195** Dinars contre **166 498** Dinars pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	169 898	555 283	166 200	444 826	664 542
Rémunération du dépositaire	297	883	298	886	1 180
Total	170 195	556 166	166 498	445 712	665 722

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre la contribution conjoncturelle exceptionnelle institué par l'article 48 de la loi de finance 2017, la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élève à **171 537** Dinars pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 contre **52 838** Dinars pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/07/2017	Du 01/01/2017	Du 01/07/2016	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 30/09/2017	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Redevances CMF	37 755	123 397	36 933	98 850	147 676
Honoraires commissaire aux comptes	7 677	22 781	7 677	22 865	30 542
Jetons de présence	3 781	11 219	3 781	11 260	15 000
Rémunération du Directeur Général	529	1 588	529	1 588	2 118
Contribution conjoncturelle	117 289	348 043	0	0	0
TCL	4 480	15 187	3 856	11 204	17 853
Autres charges	26	35	61	120	131
Total	171 537	522 250	52 838	145 888	213 320

4 - Evènements exceptionnels :

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV BH OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **465 332,106** Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.